



COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2024

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - SAPLANA Javier
SOUCHE Antony

Conseillers délégués : COULLOMB Fabien – COLLOCA Cindy

Conseillers municipaux : MEILHAC Laurent - LABELLE Séverine - SAVELLI Eric- MEYNIER Laurent

Procurations :

GROUILLER Elodie à CANESTRARI Véronique – AYMARD Jean-Pierre à LEVARDON Michel
BOYER Marc à COULLOMB Fabien – BOUR Lydie à LABELLE Séverine
BLANGERO Nathalie à SAPLANA Javier- PONCON Lydie à SOUCHE Antony
SAVINAS Gaëlle à BESNIER Didier CHAMBOVET Cyrielle à COLLOCA Cindy

Absents :

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2023
2. Approbation du compte administratif du BP 2023
3. Approbation du compte de gestion du BP 2023
4. Approbation du compte administratif du budget Assainissement 2023
5. Approbation du compte de gestion du budget Assainissement 2023
6. Demande de subvention DETR
7. Demande de subvention FAFA
8. Demande de subvention auprès du Fonds Vert
9. Renforcement du réseau basse tension à partir du poste HLM gramme
10. Avenant à la convention ADS
11. Extension George Besse II
12. Zone d'accélération ENR : modalités de consultation du public
13. Dénomination du local associatif
14. Conventions de mise à disposition des salles de l'Espace Jean MOUTON
15. Convention stérilisation des chats errants
16. Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h01.



M. le Maire informe le Conseil Municipal que le point 15 initialement prévu à l'ordre du jour est retiré faute d'avoir reçu les documents nécessaires à la délibération.

M. le Maire fait part d'un changement dans l'ordre des délibérations à examiner ce jour (points 2,3,4,5 de l'ordre du jour).

M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour concernant le renforcement basse tension à partir du poste des Valèses dont les éléments n'ont été communiqués que dans la journée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de remarque, M. le Maire met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte de gestion du BP 2023

Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe rappelle les chiffres du compte de gestion 2023 en fonctionnement et en investissement.

M. le Maire revient sur le budget de fonctionnement avec un résultat de clôture assez important. C'est la première fois que la commune affiche un résultat de clôture aussi important. Il précise que les bases de la fiscalité ont été revues à la hausse à deux reprises par l'Etat et que cela a donc un impact sur les recettes. Il y a donc des recettes fiscales supplémentaires qui ont été perçues par la commune.

M. le Maire rappelle qu'au surplus la commune n'a pas bougé sa fiscalité depuis 2002.

Le compte de gestion pour 2023 fait apparaître les résultats suivants

• Résultat section de fonctionnement excédent de	:	1 196 821.84 €
Résultat antérieur reporté	:	631 185.11 €
Résultat de clôture 2023 :	:	565 636.73 €
• Résultat section d'investissement déficit de	:	54 555.23 €
Résultat antérieur reporté :	:	394 933.12 €
Résultat de clôture 2023 :	:	- 449 488.35 €
• Résultat net global :	:	1 142 266.61 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte de gestion ci-dessus exposé.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du compte administratif du BP 2023

M. le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe présente le compte administratif du BP 2023 suivant :

• Résultat section de fonctionnement excédent de	:	1 196 821.84 €
Résultat antérieur reporté	:	631 185.11 €
Résultat de clôture 2023 :	:	565 636.73 €
• Résultat section d'investissement déficit de	:	54 555.23 €
Résultat antérieur reporté :	:	394 933.12 €
Résultat de clôture 2023 :	:	- 449 488.35 €
• Résultat net global :	:	1 142 266.61 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif ci-dessus présenté.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4) Approbation du compte de gestion du budget Assainissement 2023

Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe, présente le compte administratif au Conseil Municipal.

M. le Maire indique que le budget assainissement fait apparaître un résultat net de 200 000€ et que le transfert de la compétence assainissement à la CCDSF aura lieu en 2026. Il y a donc de quoi réaliser des travaux et lancer le schéma directeur assainissement. M. le Maire précise également qu'il faudra se poser des questions sur les recettes pour les deux années à venir.

Le compte de gestion 2023 du budget assainissement fait apparaître le résultat suivant :

• Résultat section d'exploitation excédent de	:	115 839.53 €
Résultat antérieur reporté	:	55 392.68 €
Résultat de clôture 2023 :	:	60 446.85 €
• Résultat section d'investissement déficit de	:	83 002.34 €
Résultat antérieur reporté :	:	61 588.31 €
Résultat de clôture 2023 :	:	21 414.03 €
• Résultat net global :	:	198 841.87 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5) Approbation du compte administratif du budget Assainissement 2023

M. le Maire sort de la salle du Conseil Municipal.

Mme Véronique CANESTRARI présente le compte administratif du budget assainissement 2023 suivant :

L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 font apparaître le résultat suivant :

• Résultat section d'exploitation excédent de	:	115 839.53 €
Résultat antérieur reporté	:	55 392.68 €
Résultat de clôture 2023 :	:	60 446.85 €
• Résultat section d'investissement déficit de	:	83 002.34 €
Résultat antérieur reporté :	:	61 588.31 €
Résultat de clôture 2023 :	:	21 414.03 €
• Résultat net global :	:	198 841.87 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif ci-dessus exposé.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6) Demande de subvention DETR

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'éclairage du stade de football tombe régulièrement en panne et qu'il y a donc nécessité de réaliser des travaux pour le remplacer.

M. Antony SOUCHE, 5^{ème} adjoint, précise qu'il s'agit de gros travaux avec des tranchées et le changement des armoires électriques.

M. le Maire indique que ce projet est potentiellement éligible à une subvention au titre de la DETR.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR pour l'éclairage du stade de football.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7) Demande de subvention FAFA

M. le Maire informe qu'une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide pour le Football Amateur peut être déposée pour l'éclairage du stade de football de la commune

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du FAFA pour l'éclairage du stade de football.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8) Demande de subvention auprès du Fonds Vert

M. le Maire informe que la rénovation du parc d'éclairage public est éligible à une subvention du fonds vert pouvant aller jusqu'à 80%.

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du fonds vert pour la rénovation du parc d'éclairage public.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9) Renforcement du réseau basse tension à partir du poste HLM gramme

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que le SDED a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune consistant en le renforcement du réseau basse tension HLM gramme. Ce projet s'élève à 70 751.84€ financés entièrement par le SDED.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet et le plan de financement et d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à son exécution.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

10) Avenant à la convention ADS

M. le Maire rappelle que le point essentiel de l'avenant soumis au vote du Conseil Municipal concerne la saisie de l'ABPF qui se fera maintenant directement par le service instructeur et non plus par la commune. Il rappelle que ADS est le service qui instruit les demandes d'autorisation d'urbanisme.

La convention de service commun « application du droit des sols » (ADS) signée le 9 novembre 2022 avec la CCDSF doit faire l'objet d'un avenant pour apporter notamment les modifications suivantes :

- La transmission des dossiers à l'UDAP ainsi que le scan et le dépôt dans Next ADS des avis reçus de l'UDAP seront désormais réalisés par ADS et non plus par les communes.
- Les charges de fonctionnement sont réduites aux seuls frais directs (charges de personnels et prestation de service), la CCDSF prenant à sa charge toutes les autres dépenses de fonctionnement induites par le service commun.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de l'avenant à la convention ADS
- D'autoriser M. le Maire à le signer

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

11) Extension George Besse II

M. le Maire indique qu'il est demandé à la commune d'apporter son concours à l'enquête publique concernant l'extension de George Besse II. Il y a 600 emplois à la clef ce qui n'est pas négligeable pour le territoire.

Par courrier du 19 juin 2023, mis à jour par courrier du 19 octobre 2023, la société ORANO CHIMIE ENRICHISSEMENT a déposé auprès de la préfecture de la Drôme une demande d'autorisation de modification substantielle relative au projet d'extension de l'unité nord de l'Installation Nucléaire de Base n°168 dénommée « Usine Georges Besse II (GBII) » implantée sur la plateforme du Tricastin, au titre de l'article R593-47 du code de l'environnement.

Par lettre du 1er décembre 2023, la Mission de la sûreté nucléaire et la radioprotection a précisé que l'instruction de ce projet doit être poursuivie selon la procédure prévue par le Code de l'environnement, Livre V, Titre IX, Chapitre III : Installations Nucléaires de Base.

Dans ce cadre, la préfecture de la Drôme procède aux consultations prévues aux articles R593-20 et R593-21 du Code de l'environnement.

L'avis de la communauté de communes ainsi que celui de l'ensemble des autres parties prenantes associées seront joints au dossier d'enquête publique.

La commune de Rochegude apporte son plein soutien à la stratégie d'extension portée par l'opérateur nucléaire. La demande d'autorisation d'augmentation de capacités qui a été déposée auprès des services de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, permettra d'accroître de 30% la production d'uranium enrichi. Un programme né des suites de la guerre en Ukraine et qui vise, à l'échelle mondiale, à gagner de nouvelles parts de marché, pour garantir ainsi notre indépendance.

Le chantier représente 1,7 milliard d'euros d'investissements, et quelques 500 à 600 emplois à la clef. Au-delà de l'enjeu économique majeur pour notre territoire, ainsi que des emplois induits (artisans, commerçants) et des impacts positifs sur la population (groupe scolaire), nous ne pouvons que soutenir l'action d'ORANO sur ce marché stratégique international.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable sans réserve à la demande d'autorisation de modification substantielle relative au projet d'extension de l'unité nord de l'Installation Nucléaire de Base n°168 dénommée « Usine Georges Besse II (GBII) » implantée sur la plateforme du Tricastin.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

12) Zone d'accélération ENR : modalités de consultation du public

Mme Amélie HOUDART, Directrice Générale des Services, indique que le développement des énergies renouvelables est un des leviers importants de la stratégie nationale de lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi, l'Etat a souhaité engager plus rapidement le territoire français dans la transition en publiant la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable.

L'article 15 de cette loi prévoit que les communes doivent définir, sur leur territoire, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes dans lesquelles les procédures d'implantation pourront être accélérées.

Elle précise que dans un premier temps il convient de déterminer les modes de consultation du public pour ensuite délibérer sur la cartographie des zones ENR.

Il est proposé au Conseil Municipal de définir les modalités de concertation du public sous la forme suivante :

- Mise à disposition de la cartographie des zones identifiées en Mairie et sur le site internet pendant une durée de 15 jours.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

13) Dénomination du local associatif

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors d'une séance précédente avait été validé le principe d'appeler la nouvelle salle des associations Espace Jean MOUTON. Il rappelle également qu'il y a deux salles dans l'espace.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De nommer l'ensemble du nouveau bâtiment Espace Jean MOUTON
- De nommer la salle du haut Salle du Basket
- De nommer la Salle du bas Salle du Rempart

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Fabien COULLOMB ne prend pas part au vote.

14) Conventions de mise à disposition des salles de l'Espace Jean MOUTON

La mise à disposition des salles du Basket et du Rempart aux associations doit faire l'objet d'une convention afin d'en règlementer l'usage.

M. le Maire fait la lecture des conventions de mise à disposition des salles

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes des conventions de mise à disposition de la salle du rempart et de la salle du basket
- D'autoriser M. le Maire à les signer

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

15) Renforcement réseau basse tension les Valèses

M. le Maire, informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune à partir du poste des Valèses pour un montant de 32 781.66€ supporté entièrement par le SDED

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé.
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

16) Questions diverses

- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'actualisation du taux servant de calcul à la PVR qui passe de 9,82€ par mètre carré à 9.52€ le mètre carré
- M. le Maire indique ne pas avoir fait jouer son droit de préemption sur les DIA 2023_15 à 2023-18
- M. le Maire rapporte au Conseil Municipal qu'une plainte a été déposée contre X le 2 février pour des travaux sur un chemin rural sans autorisation de la commune (propriétaire) avec détournement des eaux pluviales.
- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par arrêté ministériel Sylvie et Laurent MEYNIER ont été nommé chevalier dans l'ordre du mérite agricole.
- Amélie HOUDART, rappelle que le 9 juin auront lieu les élections européennes.
- M. le Maire rappelle la réunion publique du 8 mars sur le passage en collecte en porte à porte pour les sacs jaunes (déchets revalorisables).

Séance levée à 20h13.

Le Maire, Président de séance

Didier BESNIER



Le Secrétaire de séance,

Antony SOUCHE